

Une retraite pour les institutrices « libres » ! Réclamation d'une enseignante de 1871

Présentées par le gouvernement comme les « grandes gagnantes » de la récente réforme des retraites, les femmes sont en réalité les perdantes de ce nouveau système. Les femmes subissent majoritairement le temps partiel imposé et sont très représentées au sein des professions des services publics (Santé, Enseignement...) où les salaires de début de carrière sont peu élevés et où les primes sont rares. Pour cette raison, les femmes, tout particulièrement celles issues des classes populaires, vont voir baisser le montant de leur pension du fait du calcul désormais opéré sur la base de l'ensemble de la carrière (et non plus sur les vingt-cinq dernières années pour les salariés du privé, ou sur les six derniers mois pour les fonctionnaires). De même, la suppression des droits des mères en termes de trimestre et la possibilité d'attribuer au conjoint la majoration de 5 % pour tout enfant sont aussi des décisions susceptibles d'être préjudiciables à nombre de femmes¹.

Au XIX^e siècle, soit bien avant la mise en place du système de retraite par répartition, les femmes étaient déjà les grandes perdantes des premières caisses de retraite mises en place au sein de différentes professions. Les sociétés de secours mutuels, organisations d'entraide des travailleurs face aux maladies, aux accidents du travail et à la vieillesse, excluaient bien souvent les femmes notamment parce que les soins liés aux grossesses étaient perçus comme très coûteux. Des sociétés de secours mutuels mixtes émergent, tout particulièrement dans la seconde partie du XIX^e siècle, comme par exemple les sociétés de secours mutuels d'instituteurs et institutrices qui tendent à se développer dans les années 1860-1870. Cependant, leurs statuts excluaient généralement les femmes des instances de décisions.

En 1871, dans le contexte où la jeune III^e République vient de réprimer l'insurrection de la Commune de Paris, une institutrice nommée Mme Dubuisson décide d'écrire au Ministre de l'Instruction publique pour réclamer une caisse de retraite pour les institutrices laïques dites « libres » (c'est-à-dire exerçant dans des établissements privés). Parce qu'isolées, une grande majorité d'entre elles se retrouvait sans ressource une fois advenue la vieillesse. Pour lutter contre cet isolement, Mme Dubuisson préconise la création d'une association de secours mutuels d'institutrices laïques et libres propre à tisser un réseau de solidarité féminin.

Extraits d'une lettre au ministre de l'Instruction publique de Mme Dubuisson, enseignante, pour la formation d'une association de secours mutuels des institutrices libres, 1871 (Archives nationales, F¹⁷/11002)

[...] « Vous savez aussi bien que moi, Monsieur le Ministre, combien est précaire la position de l'Enseignement laïque libre [...]. Pendant deux ans que j'ai habité Caen, comme sous-maîtresse, j'ai vu mourir deux maîtresses de pension : l'une paralysée continuait de donner des leçons dans son lit à quelques élèves que la pitié lui envoyait, et n'évitant l'hospice que grâce aux collectes et aux soins d'anciennes élèves ; l'autre, transplantée par la

¹ Voir notamment le blog de l'économiste [Anais Henneguelle](https://blogs.mediapart.fr/anais-henneguelle/blog/161219/retraites-12-idees-recues-combattre-le-guide-dautodefense) : <https://blogs.mediapart.fr/anais-henneguelle/blog/161219/retraites-12-idees-recues-combattre-le-guide-dautodefense>

pitié des inspecteurs dans un petit poste de campagne à l'âge où les vieux arbres ne reprennent plus racine, y mourut bien vite...Mon ancienne maîtresse elle-même, avec sa soixantaine et plus de quarante années d'exercice est condamnée à finir ses jours dans un milieu commun qui n'est ni celui de son intelligence, ni de ses habitudes, parce qu'elle ne peut fournir qu'une malheureuse pension de 400 frs. Je sais bien que chacun doit combattre à son poste et y mourir même au besoin ; mais après tout, c'est triste, peu encourageant pour les jeunes, et la société, il me semble, doit une aide plus efficace à celles qui lui consacrent leur jeunesse, leur santé et les joies de la famille.

Monsieur le Ministre, il faudrait une association, des caisses de retraite...mais comment s'y prendre pour arriver à faire fructifier cette pensée ? Provoquer des réunions, c'est difficile, j'y ai beaucoup réfléchi il faut compter avec la difficulté des déplacements et pourtant, comme on l'a dit, l'isolement nous tue ! [...] Monsieur le Ministre, je résume par une prière, ce que j'ai pu seulement indiquer ici : voici les vacances, je vous en prie, provoquez une réunion d'Institutrices, soit à Paris, soit à Versailles ; j'en suis persuadée beaucoup s'y rendront, et là, sous votre présidence toutes les questions pourraient être agitées et la marche à suivre indiquée...Oh si, sous vos auspices, l'enseignement laïque pouvait prendre la consistance de l'association, j'en suis persuadée, vous auriez conquis le plus beau de vos titres à la reconnaissance publique ! [...] »